



Le Proviseur-Adjoint,

aux

**Parents d'élèves des classes de
Seconde pour une inscription en Première**

La Rochelle le 08 juin 2026

Objet : inscription en classe de Terminale Générale ou Technologique

Madame, Monsieur,

L'inscription en classe de Première **Générale ou Technologique** au lycée Vieljeux est dématérialisée. Pour cela il faut vous rendre sur le site <https://teleservices.education.gouv.fr> **entre le 01 juillet et le 08 juillet 2026 (soit juste après la prise de connaissance de l'affectation au lycée Vieljeux)** et vous y connecter avec votre compte Educonnect (contactez l'établissement – scolarite1.vieljeux@ac-poitiers.fr ou scolarite2.vieljeux@ac-poitiers.fr – si vous avez égaré vos codes d'accès).

Pour les parents très peu à l'aise avec ces formalités dématérialisées, un accueil au lycée est proposé pour les assister dans la salle B001 les jeudi 02 et vendredi 03 juillet de 9h à 17h.

ATTENTION : le premier responsable légal qui se connectera saisira les informations demandées et les éventuelles modifications. Le second n'aura alors un accès qu'en consultation, comme pour les phases d'orientation de Troisième et Seconde.

Dans l'onglet « Mes services », cliquez sur « Inscription ».

Lisez les informations de la première page et cliquez sur le bouton « Inscrire mon enfant » (vous devrez le faire pour chacun d'eux si vous avez plusieurs enfants à inscrire sous cette procédure).

- La première page est relative à la scolarité de votre enfant en classe de première: vous y trouvez les langues vivantes étudiées, les spécialités pour lesquelles il sera inscrit pour les élèves de la voie générale (suite à la saisie dans le cadre de la procédure d'orientation – contacter le service de scolarité pour toute demande de changement). Aucune option n'est à saisir, il faut juste vérifier si ce qui est saisi est conforme à ce qui a été demandé. Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la deuxième page, vous vérifiez les renseignements qui vous concernent. Effectuez les modifications qui sont permises (il n'est pas utile de prendre pour autant contact avec le service de scolarité). Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la troisième page, vérifiez les informations qui concernent votre enfant. Vous pouvez y déposer, si vous le souhaitez, une photo d'identité plus récente de votre enfant. Pour le régime, les modalités changent cette année, il faut choisir entre :
 - « **Externe** » (il pourra occasionnellement manger au réfectoire) ;
 - « **Demi-pensionnaire** » (en début d'année, il sera par défaut au forfait 5 jours, mais cela sera régularisé dans les 15 premiers jours) ;
 - « **Interne** ».Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du lycée : <https://lycee-vieljeux.fr/tarifs/>. Validez l'étape pour passer à la suite.
- Sur la quatrième page, choisissez si vous désirez que le droit à la bourse soit étudié ou non. Puis cliquez sur « Continuer ».

- Sur la cinquième page, vous voyez un résumé de l'inscription et vous pouvez alors la valider à l'aide du bouton « Valider l'inscription ».

Une fois validée, vous ne pouvez plus revenir en arrière.

Vous devez enfin déposer certains documents :

- un RIB (vous pouvez le télécharger au format PDF sur le site de votre banque) ;
- l'attestation d'assurance scolaire qui sera obligatoire pour toute sortie d'une journée ou plus (sinon, elle reste facultative) ;
- en cas de séparation, l'extrait du jugement fixant la garde d'enfant ;
- la **fiche d'urgence** que vous devez télécharger, la compléter, l'enregistrer sur votre poste et enfin la déposer sur le site. ATTENTION, l'an passé, plusieurs personnes nous avaient déposé le fichier non complété car non enregistré...
- **aucune demande pour l'internat n'est possible, la liste des élèves ayant déjà été arrêtée.**

ATTENTION : soyez vigilants pour déposer la pièce complétée et non le fichier vierge (ne pas oublier d'enregistrer les modifications que vous réaliserez), l'an passé, nous avons plusieurs soucis.

L'inscription à l'Association Sportive se fera à la rentrée scolaire (les modalités seront expliquées par les enseignants d'EPS).

Pour la Maison des Lycéens, vous avez toutes les informations (y compris un lien pour adhérer en ligne) sur le site du lycée : <https://lycee-vieljeux.fr/maison-des-lyceens/>.

Nous vous informons également que vous êtes libre d'adhérer à l'AARPE, association représentative des parents d'élèves : <https://www.aarpe-larochelle.com/je-souhaite-adh%C3%A9rer>.



Le Proviseur-Adjoint,
Rémi DENIAUD